

PROCES-VERBAL
de la réunion du Comité Directeur du
Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Eichelthal
le 21 mars 2025 à 19 heures 00
à la salle de VOLKSBERG

Membres présents :

ADAMSWILLER : M. SAEMANN Alain
ASSWILLER : M. WAGNER Martial
BERG : Mme HAUSER Céline
BETTWILLER : M. STOCK Fredy
BUTTEN : M. STOCK Bruno
DEHLINGEN : Mme SCHICKNER Barbara
DIEMERINGEN : M. CONSTANS André et Mme STOEBNER Guillemette
DOMFESSEL : M. BALLIET Didier
DURSTEL : M. STUTZMANN Gérard et M. KLICKI Christophe
Communauté de Communes du Pays de Bitche : Mme NOSAL Marie-Claude
REXINGEN : M. BURRY Francis et M. WEHRUNG Rémy
THAL-DRULINGEN : M. MAURER Franck et M. PFEIFFER Jean-Marc
VOELLERDINGEN : LOHMANN Christophe
VOLKSBERG : M. STOEBENER Georges
WEISLINGEN : Mme DINDINGER Elodie

Membres absents ou excusés :

ADAMSWILLER : Mme SCHNEIDER Anneliese
ASSWILLER : M. WEHRUNG Henri
BERG : M. ENSMINGER Christophe
BETTWILLER : M. WEHRUNG Régis
BUTTEN : M. HAENEL René
DEHLINGEN : M. BREHM Thomas
DOMFESSEL : M. BERTHOLD Denis
GUNGWILLER : Mme BELOU Catherine et M. MEINTZER Olivier
LORENTZEN : M. BACH Pascal et M. HECKEL Dany
MACKWILLER : M. WITTMANN Emmanuel et M. WEHRUNG Jonathan
Communauté de Communes du Pays de Bitche : M. SUCK David
RATZWILLER : M. BRONNER Sacha et M. DORN Julien
VOELLERDINGEN : M. KLAM Stéphane
VOLKSBERG : M. STOHNER Julien
WALDHAMBACH : M. KAPPES Christophe et M. BRUPPACHER Frédéric
WEISLINGEN : M. KEMPF Thierry

Autres personnes présentes:

DEHLINGER Denis et FRIBOURG Matthieu, agents d'exploitation de la station d'épuration
BRION Sophie, secrétaire du syndicat
La Présidente ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2025-1/5.2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE:

Le Comité Directeur désigne à l'unanimité M. BRION Sophie comme secrétaire de séance.

2025-2/9.1 APPROBATION DU PV DU 5 DECEMBRE 2024:

Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2024.

2025-3/7.1. COMPTE DE GESTION 2024 :

La Présidente présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Il concorde avec la comptabilité administrative du SMA de l'Eichelthal, il n'appelle ni observation ni réserve ; il présente un excédent de clôture de 372 024,62 € en section d'investissement et un excédent de 622 693,31 € en section d'exploitation, soit un excédent global de 994 717,93 €.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Directeur, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le compte de gestion 2024 qui présente un excédent global de clôture de 994 717,93 €.

2025-4/7.1. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

La Présidente présente au Comité Directeur, les résultats du compte administratif 2024 après reprise des résultats antérieurs. Ce compte administratif concorde avec le compte de gestion du Trésorier.

	Dépenses	Recettes	Déficit/excédent
Exploitation	1 084 398,08	1 270 873,34	+ 186 475,26
Investissement	486 650,69	593 902,40	+ 107 251,71

Soit un excédent global de clôture de 293 726,97 € pour l'année 2024.

	Résultat de clôture 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Exploitation	436 218,05	+ 186 475,26	622 693,31
Investissement	264 772,91	+ 107 251,71	372 024,62

Compte tenu de l'excédent d'investissement de l'année 2023 de 264 772,91 €, il est constaté un excédent d'investissement de clôture de 372 024,62 €.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 de 436 218,05 €, il est constaté un excédent de fonctionnement de 622 693,31 €.

Soit un excédent global de clôture de 994 717,93 €.

La Présidente donne la parole à M. BURRY Francis, le vice-président, et quitte la salle.

En l'absence d'observations, M. BURRY Francis, le délégué titulaire de Rexingen, propose au Comité Directeur d'adopter le compte administratif 2024 présenté par la Présidente.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Directeur, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le compte administratif 2024.

2025-5/7.1. AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE
FONCTIONNEMENT 2024

La Présidente rappelle aux membres du Comité Directeur que conformément aux principes de la comptabilité publique et que suite à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2024, le Comité Directeur doit se positionner sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Directeur décide à l'unanimité des membres présents :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024, soit 622 693,31 €, à la ligne 002

	RESULTAT CA 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2024 sur les résultats 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024 dépenses recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	264 772,91 €		107 251,71 €	- € - €	- €	372 024,62 €
FONCT	436 218,05 €	- €	186 475,26 €			622 693,31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	622 693,31 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	622 693,31 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2025-6/7.1 BUDGET PRIMITIF 2025

La Présidente présente au Comité Directeur le projet de budget primitif pour l'exercice 2024. Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses + Reports	Recettes
Exploitation	1 827 228,64	1 827 228,64
Investissement	1 805 333,27	1 805 333,27

Après en avoir délibéré,

Le Comité Directeur, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le budget primitif 2025 tel qu'il a été présenté.

2025-7/9.1 TARIFS ENTRAIDE EMPLOI 2025

L'association d'insertion de Drulingen (Entraide Emploi) a fait parvenir les tarifs 2025 pour l'entretien des terrains aux abords des stations d'épuration, des stations de pompage, des bassins d'orage, ainsi que des autres terrains du SMA de l'Eichelthal.

Après en avoir délibéré :

Le Comité Directeur, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter les tarifs proposés par Entraide Emploi,
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-8/4.1 MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE :

Le Comité Directeur du SMA de l'Eichelthal,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

VU la délibération du Comité Directeur en date du 9 mars 2016 créant le poste d'adjoint technique territorial avec un coefficient d'emploi de 4 / 35èmes.

Si la modification de la durée hebdomadaire de service est supérieure à 10 % du nombre d'heures de service ou engendre la perte de l'affiliation C.N.R.A.C.L., précisez les 2 éléments suivants :

VU la saisine du Comité Social Territorial en date du 25 mars 2025 et sous réserve d'avis favorable ;

Considérant que l'adjoint technique accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Le Comité Directeur,

après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE SUPPRIMER** le poste de d'adjoint technique territorial avec un coefficient d'emploi de 4 / 35èmes ;
- **DE CREER** le poste d'adjoint technique territorial avec un coefficient d'emploi de 5 / 35èmes ;
- **DE PUBLIER** la vacance de poste auprès du Centre de Gestion ;

2025-9/9.1 DIVERS :

Les techniciens reparlent de la conformité sur la directive eaux résiduaires urbaines.
Le syndicat a déposé l'offre AMO sur le portail de l'agence de l'eau.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, la Présidente remercie la Commune de Volksberg pour son accueil, clôt la séance à 20h00 et demande quelle commune accueillera le prochain Comité Directeur.

La commune de Diemeringen est candidate.

La Commune de Volksberg invite les membres du Comité Directeur au verre de l'amitié.

Suivent les signatures de tous les
membres présents.
Pour extrait conforme.

Diemeringen, le 26 mars 2025

Le secrétaire de séance :
Sophie BRION



La Présidente :
Barbara SCHICKNER

